

REGION ARVE-LAC: Fiches techniques

Site n° :	AL-1	Priorisation : Site prioritaire
Nom :	Les Bracots	
Commune :	Anières	
Situation (x/y) :	2'507'570 / 1'125'140	
Région :	ARVE-LAC	
Volume estimatif :	150'000 m ³	

AFFECTATION

Zone d'affectation : zone agricole
Utilisation actuelle : agricole

ELEMENTS PARTICULIERS A PRENDRE EN COMPTE

En complément aux objectifs généraux formulés au chapitre 7 du plan directeur, les éléments particuliers indiqués ci-après devront être pris en compte lors de l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation. Ces éléments sont donnés à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles des services de l'Etat.

❑ Agriculture

- Secteur en surface d'assolement
- Secteur en surface agricole utile
- Secteur drainé
- Une amélioration de la qualité du sol est à prévoir.

❑ Patrimoine

- Données de l'IVS : route de Thônnon (GE 6.4 Importance nationale, tracé historique), chemin des Champs-Nabez (GE 205.2 Importance régionale, tracé historique avec substance) et route de l'Hospice (GE 205.3 Importance régionale, tracé historique);

❑ Aménagement du territoire - Eau - Nature et paysage – Nuisances

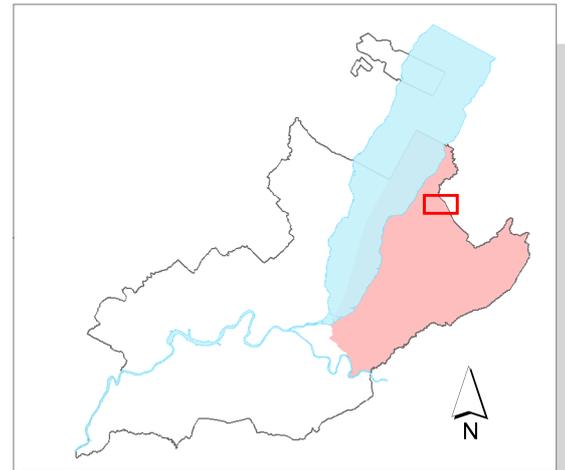
- Aucun autre élément particulier n'est à signaler en dehors des objectifs généraux précités.

PLAN DIRECTEUR DES DECHARGES DE TYPE A
Site potentiel de stockage - Arve-Lac

Site n° : **AL-1**
Nom : **Les Bracots**
Commune : **Anières**

Version juillet 2016 - Modifiée suite à l'enquête publique

Les périmètres des sites sont indicatifs et devront être précisés ultérieurement dans le cadre des dossiers de requête.



Site n° :	AL-2	Priorisation : Site prioritaire
Nom :	Les Echanex	
Commune :	Jussy	
Situation (x/y) :	2'510'900 / 1'122'100	
Région :	ARVE-LAC	
Volume estimatif :	300'000 m ³	

AFFECTATION

Zone d'affectation : zone agricole

Utilisation actuelle : agricole

ELEMENTS PARTICULIERS A PRENDRE EN COMPTE

En complément aux objectifs généraux formulés au chapitre 7 du plan directeur, les éléments particuliers indiqués ci-après devront être pris en compte lors de l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation. Ces éléments sont donnés à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles des services de l'Etat.

Agriculture

- Secteur en surface d'assolement
- Secteur en surface agricole utile
- Secteur drainé
- Périmètre ayant fait l'objet d'un remaniement parcellaire
- Une amélioration de la qualité du sol est à prévoir

Patrimoine

- Données de l'IVS : Chemin des Etolles (GE 320.0.1 Importance locale, tracé historique);

Aménagement du territoire - Eau - Nature et paysage – Nuisances

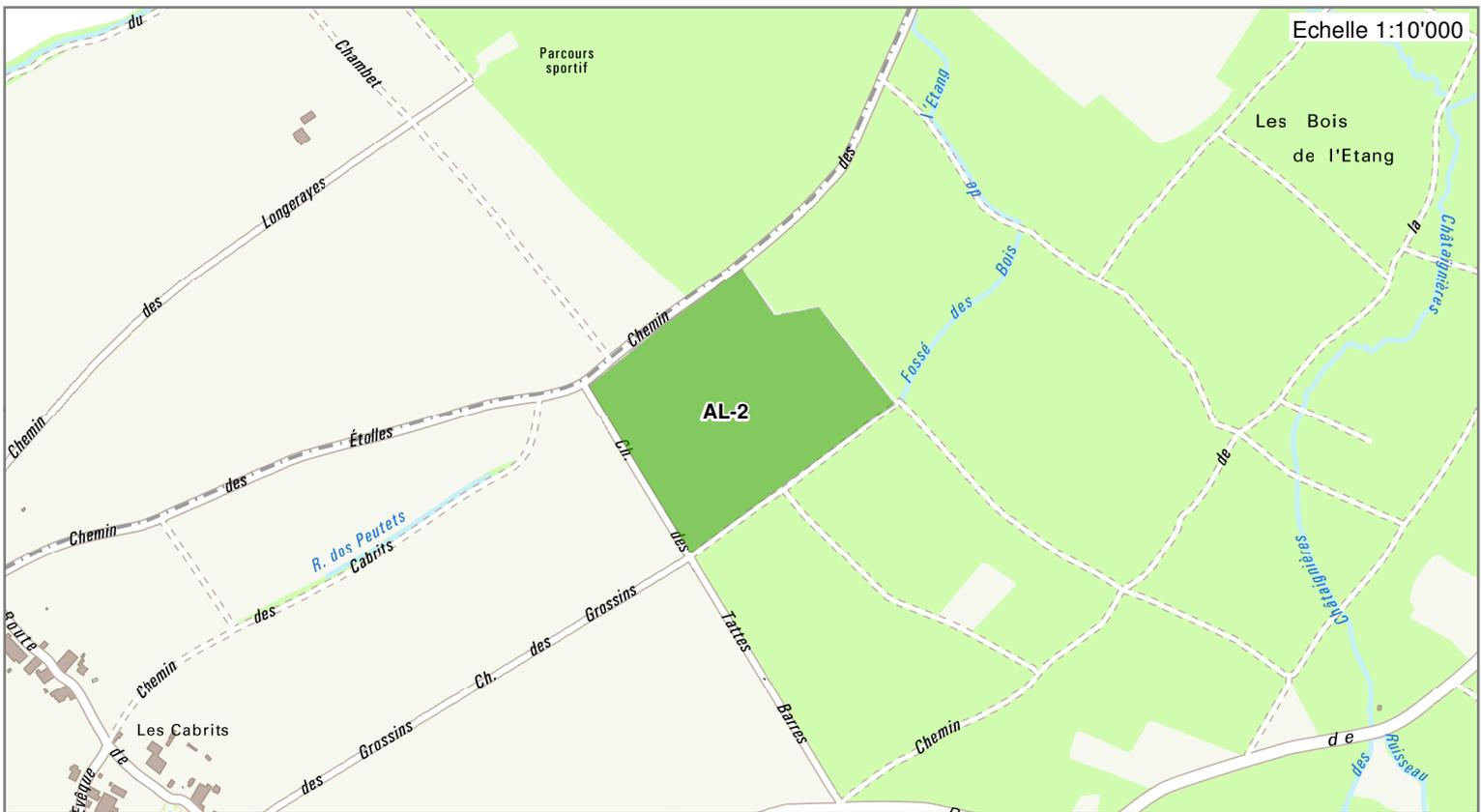
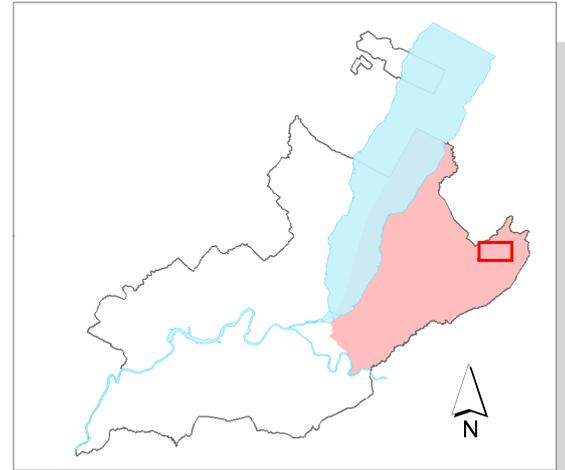
- Aucun élément particulier n'est à signaler en dehors des objectifs généraux précités.

PLAN DIRECTEUR DES DECHARGES DE TYPE A
Site potentiel de stockage - Arve-Lac

Site n° : **AL-2**
Nom : **Les Echanex**
Commune : **Jussy**

Version juillet 2016 - Modifiée suite à l'enquête publique

Les périmètres des sites sont indicatifs et devront être précisés ultérieurement dans le cadre des dossiers de requête.



Site n° :	AL-3	Priorisation : Site en réserve 1
Nom :	Carre-d'Aval	
Commune :	Meinier	
Situation (x/y) :	2'506'000 / 1'121'000	
Région :	ARVE-LAC	
Volume estimatif :	800'000 m ³	

AFFECTATION

Zone d'affectation : zone agricole

Utilisation actuelle : agricole

ELEMENTS PARTICULIERS A PRENDRE EN COMPTE

En complément aux objectifs généraux formulés au chapitre 7 du plan directeur, les éléments particuliers indiqués ci-après devront être pris en compte lors de l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation. Ces éléments sont donnés à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles des services de l'Etat.

❑ Agriculture

- Secteur en surface d'assolement
- Secteur en surface agricole utile
- Secteur drainé
- Une petite partie du secteur est inscrite au cadastre viticole (zone viticole protégée, mais pas de vignes en place)

❑ Nature et paysage

- Inventaire des sites prioritaires pour les insectes (en cours de publication)

❑ Patrimoine

- Données de l'IVS : route de Meinier (GE 6.1.3 et GE 6.1.4 Importance nationale, tracé historique), route des Carres (GE 202.1.2 Importance régionale, tracé historique avec substance et GE 339.0.2 Importance locale, tracé historique avec beaucoup de substance), Les Joncs (GE 202.2.1 Importance régionale, tracé historique avec beaucoup de substance);
- Objet classé n° 2011-27008 et 2009-19272 Maison Habel au sud du périmètre;
- Objet classé n° 2011-27402 Portail de ferme à Carre-d'Aval au sud du périmètre;
- Site ISOS Carre;
- Présences d'alignements d'arbres autour du périmètre.

❑ Aménagement du territoire - Eau - Nuisances

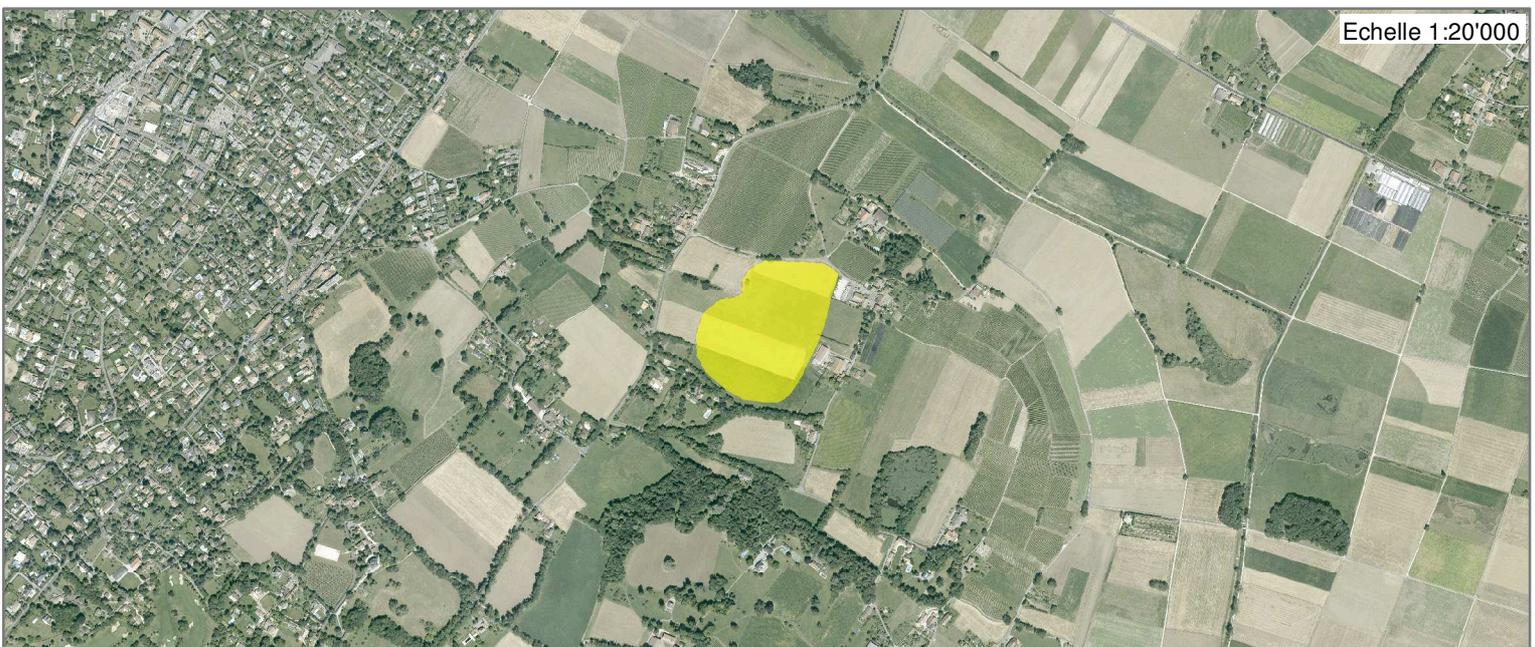
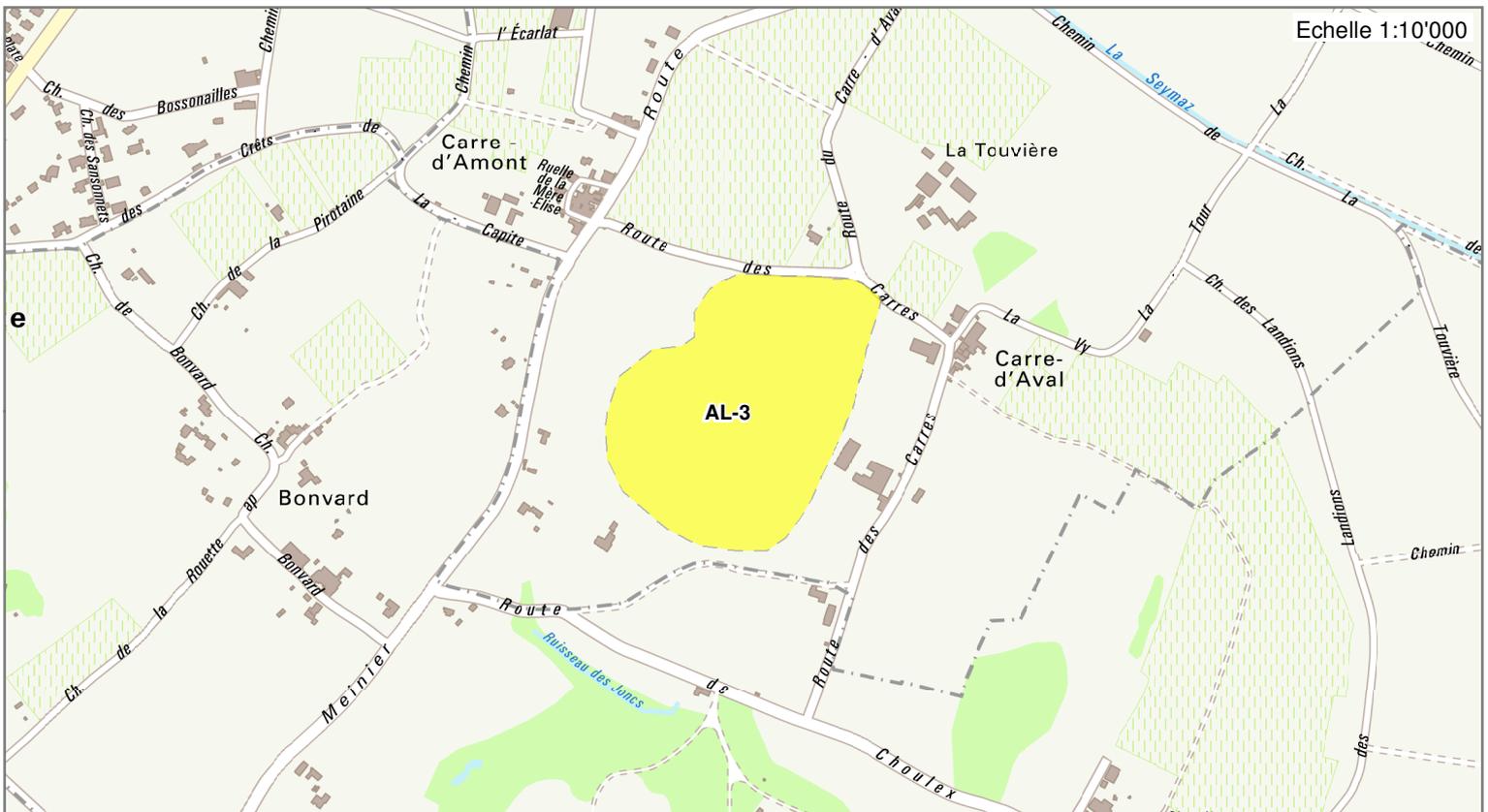
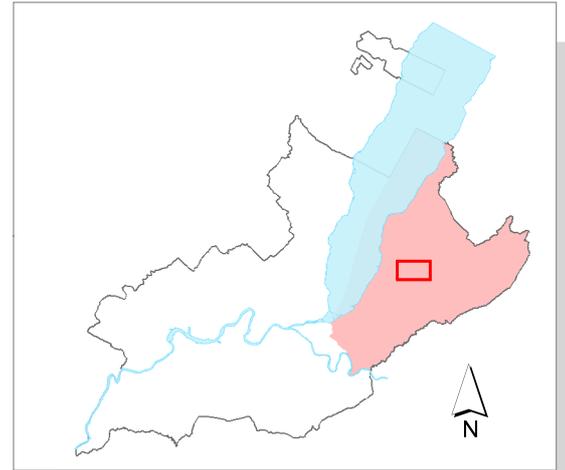
- Aucun élément particulier n'est à signaler en dehors des objectifs généraux précités.

PLAN DIRECTEUR DES DECHARGES DE TYPE A
Site potentiel de stockage - Arve-Lac

Site n° : **AL-3**
Nom : **Carre-d'Aval**
Commune : **Meinier**

Version juillet 2016 - Modifiée suite à l'enquête publique

Les périmètres des sites sont indicatifs et devront être précisés ultérieurement dans le cadre des dossiers de requête.



Site n° :	AL-4	Priorisation : Site en réserve 1
Nom :	Les Meurets	
Commune :	Jussy	
Situation (x/y) :	2'510'550 / 1'121'250	
Région :	ARVE-LAC	
Volume estimatif :	150'000 m ³	

AFFECTATION

Zone d'affectation : zone agricole

Utilisation actuelle : agricole

ELEMENTS PARTICULIERS A PRENDRE EN COMPTE

En complément aux objectifs généraux formulés au chapitre 7 du plan directeur, les éléments particuliers indiqués ci-après devront être pris en compte lors de l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation. Ces éléments sont donnés à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles des services de l'Etat.

☐ Agriculture

- Secteur en surface d'assolement
- Secteur en surface agricole utile
- Secteur drainé
- Périmètre ayant fait l'objet d'un remaniement parcellaire
- Une amélioration de la qualité du sol est à prévoir

☐ Nature et paysage

- Le rendu topographique devra privilégier l'écoulement des eaux en direction de la forêt et notamment de la Réserve naturelle des Dolliets.

☐ Eau

- Au Sud du périmètre du site se trouve le ruisseau le Chamboton (enterré). Le projet devra étudier la faisabilité d'une remise à ciel ouvert de ce ruisseau (le long du chemin des Grands-Bois - kilométrage administratif 3.15 à 3.6). Le cas échéant, ce tronçon remis à ciel ouvert devra réceptionner les eaux de ruissellement du périmètre remblayé, ainsi que les eaux de l'éventuel nouveau système de drainage dudit périmètre.

☐ Patrimoine

- Données de l'IVS : route de Monniaz (GE 100.1 Importance régionale, tracé historique) et chemin des Grands-Bois (GE 321.0.1 Importance locale, tracé historique avec substance).

☐ Aménagement du territoire - Nuisances

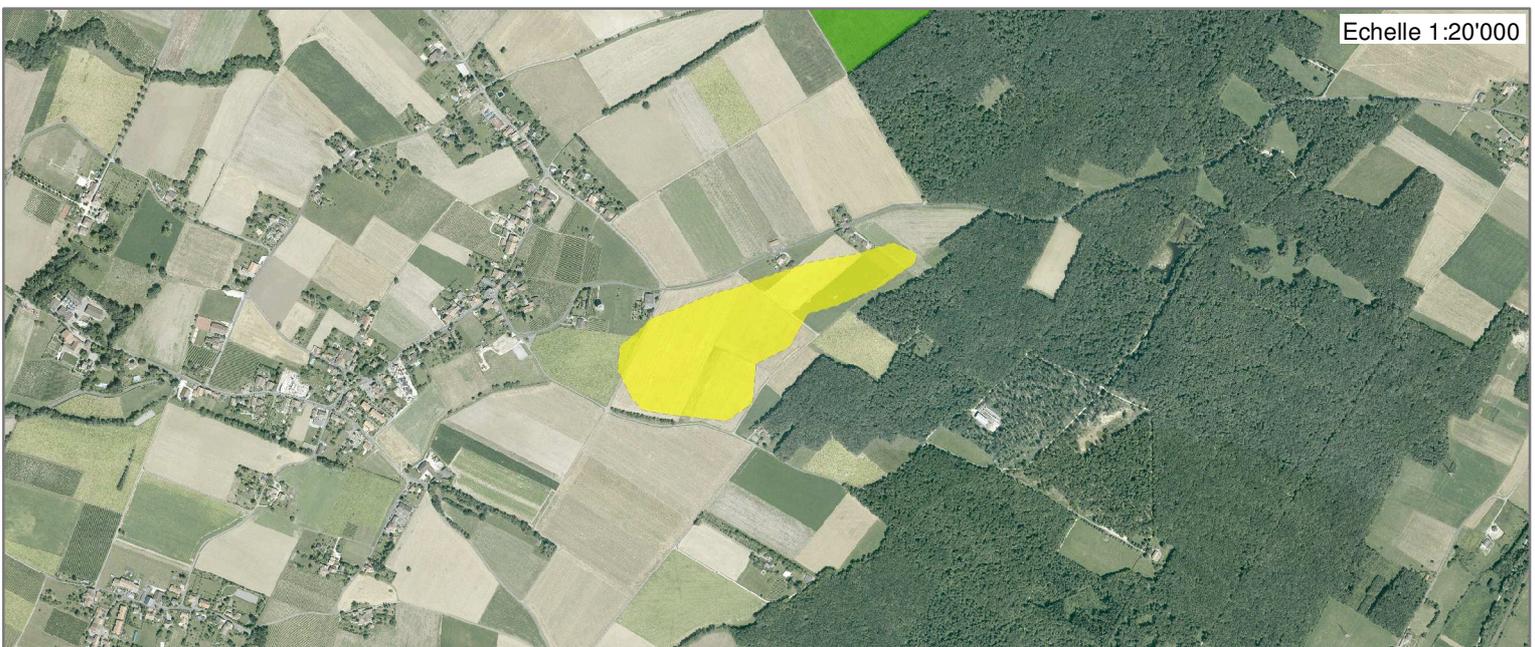
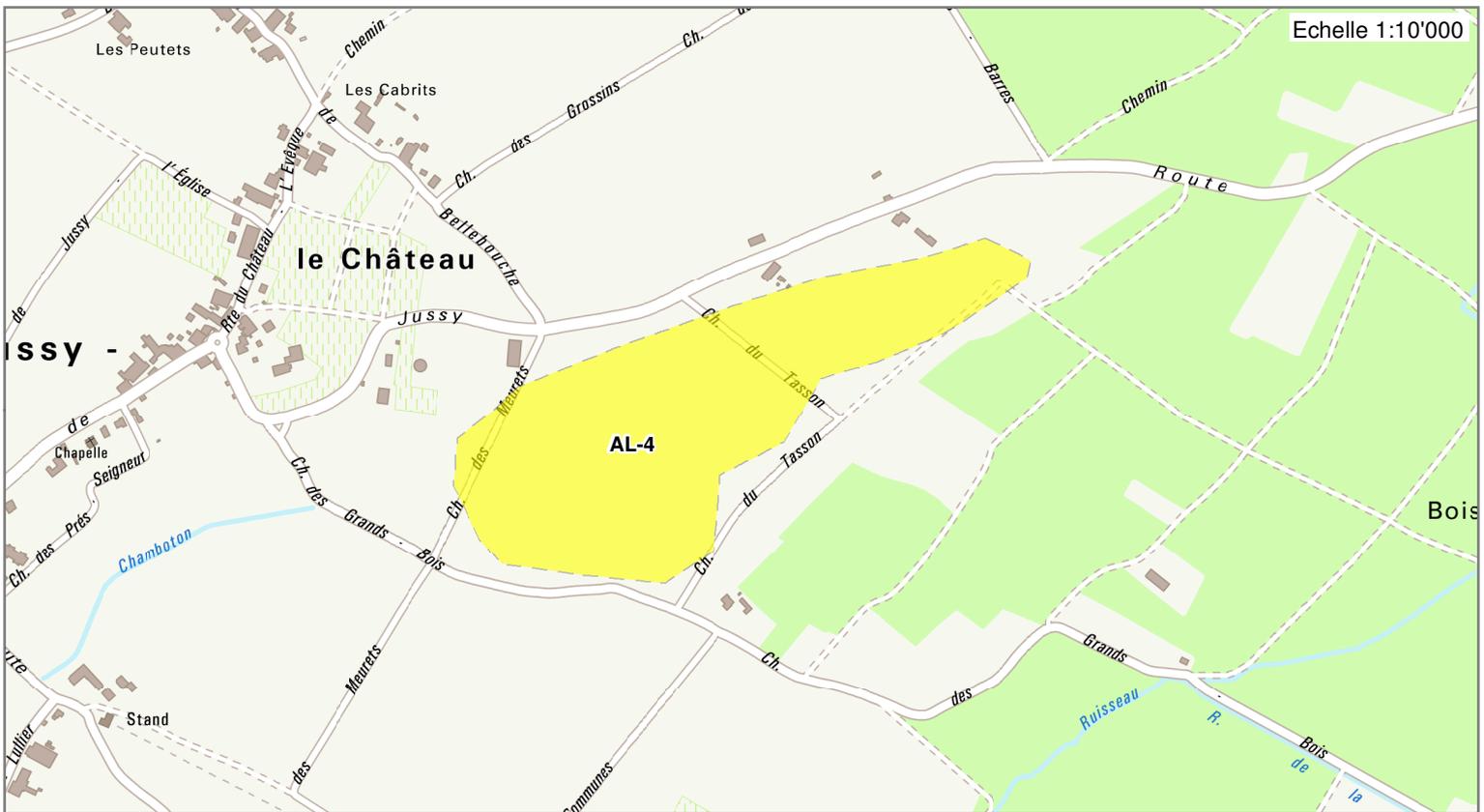
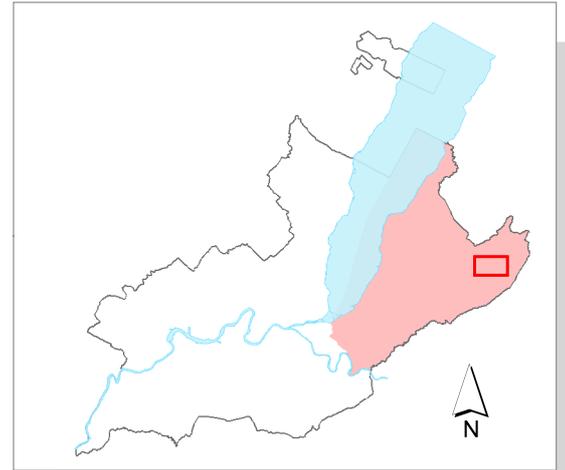
- Aucun élément particulier n'est à signaler en dehors des objectifs généraux précités.

PLAN DIRECTEUR DES DECHARGES DE TYPE A
Site potentiel de stockage - Arve-Lac

Site n° : **AL-4**
Nom : **Les Meurets**
Commune : **Jussy**

Version juillet 2016 - Modifiée suite à l'enquête publique

Les périmètres des sites sont indicatifs et devront être précisés ultérieurement dans le cadre des dossiers de requête.



Site n° :	AL-5	Priorisation : Site en réserve 2
Nom :	Bellebouche	
Communes :	Meinier - Corsier	
Situation (x/y) :	2'507'710 / 1'123'340	
Région :	ARVE-LAC	
Volume estimatif :	150'000 m ³	

AFFECTATION

Zone d'affectation : zone agricole

Utilisation actuelle : agricole

ELEMENTS PARTICULIERS A PRENDRE EN COMPTE

En complément aux objectifs généraux formulés au chapitre 7 du plan directeur, les éléments particuliers indiqués ci-après devront être pris en compte lors de l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation. Ces éléments sont donnés à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles des services de l'Etat.

❑ Agriculture

- Secteur en surface d'assolement
- Secteur en surface agricole utile
- Secteur drainé
- En partie en zone remaniée

❑ Eau

- Présence d'une surface inondable essentielle aux abords du Nant d'Aisy, près de la partie Nord du périmètre du site.

❑ Patrimoine

- Données de l'IVS : route de Covéry (GE 6.1.5 Importance nationale, tracé historique avec substance), route de Bellebouche (GE 204.0.1 Importance régionale, tracé historique) et chemin des Groubeaux (GE 313.0.2 Importance locale, tracé historique avec substance);
- Bâtiments inscrits à l'inventaire MS-i MNR-4 a à g : Ferme de Bellebouche à l'ouest du périmètre.

❑ Aménagement du territoire - Nature et paysage - Nuisances

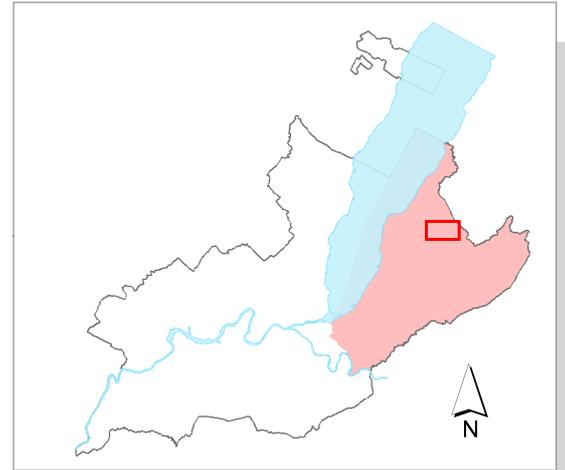
- Aucun élément particulier n'est à signaler en dehors des objectifs généraux précités.

PLAN DIRECTEUR DES DECHARGES DE TYPE A
Site potentiel de stockage - Arve-Lac

Site n° : AL-5
Nom : Bellebouche
Commune : Meinier / Corsier

Version juillet 2016 - Modifiée suite à l'enquête publique

Les périmètres des sites sont indicatifs et devront être précisés ultérieurement dans le cadre des dossiers de requête.



REGION GENEVE SUD: Fiches techniques

Site n° :	GS-1	Priorisation : Site prioritaire
Nom :	Place Verte	
Commune :	Veyrier	
Situation (x/y) :	2'500'700 / 1'114'000	
Région :	GENEVE-SUD	
Volume estimatif :	500'000 m ³	

AFFECTATION

Zone d'affectation : zone agricole

Utilisation actuelle : agricole

ELEMENTS PARTICULIERS A PRENDRE EN COMPTE

En complément aux objectifs généraux formulés au chapitre 7 du plan directeur, les éléments particuliers indiqués ci-après devront être pris en compte lors de l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation. Ces éléments sont donnés à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles des services de l'Etat.

❑ Agriculture

- Secteur en surface d'assolement
- Secteur en surface agricole utile
- Secteur drainé (drainages en mauvais état)

❑ Eau

- Après remblayage, l'eau de ruissellement devra s'écouler vers le Bois-Marquet, afin de protéger la zone villas.

❑ Nuisances

- Fortes contraintes concernant les nuisances, du fait du voisinage direct et de la proximité de l'agglomération.

❑ Patrimoine

- Données de l'IVS : route Antoine-Martin (GE 211 Importance régionale, tracé historique), chemin Aloys-Pictet (GE 357.0.1 Importance locale, tracé historique avec substance) et chemin de Place-Verte (GE 359 Importance locale, tracé historique);

❑ Aménagement du territoire - Nature et paysage

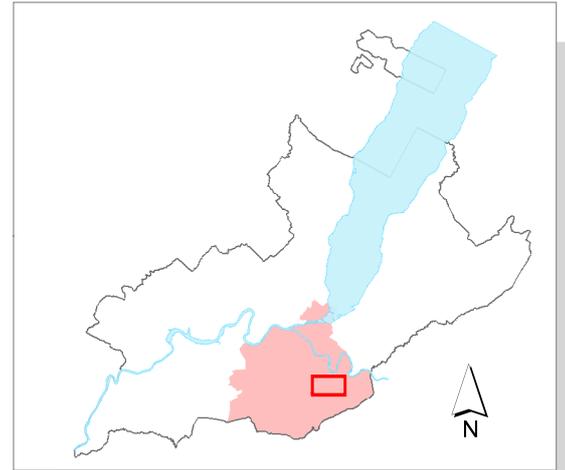
- Assurer la coordination avec l'étude de la pénétrante de verdure de Pinchat;
- Assurer l'intégration paysagère (même si cela implique une limitation du volume)

PLAN DIRECTEUR DES DECHARGES DE TYPE A
Site potentiel de stockage - Genève Sud

Site n° : **GS-1**
Nom : **Place Verte**
Commune : **Veyrier**

Version juillet 2016 - Modifiée suite à l'enquête publique

Les périmètres des sites sont indicatifs et devront être précisés ultérieurement dans le cadre des dossiers de requête.



REGION RIVE GAUCHE: Fiches techniques

Site n° :	RG-1	Priorisation : Site en réserve 1
Nom :	Chaterin - Les Mouilleuses	
Commune :	Laconnex / Bernex	
Situation (x/y) :	2'492'560 / 1'112'530	
Région :	RIVE GAUCHE	
Volume estimatif :	900'000 m ³	

AFFECTATION

Zone d'affectation : zone agricole
Utilisations actuelles : agricole et viticole

ELEMENTS PARTICULIERS A PRENDRE EN COMPTE

En complément aux objectifs généraux formulés au chapitre 7 du plan directeur, les éléments particuliers indiqués ci-après devront être pris en compte lors de l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation. Ces éléments sont donnés à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles des services de l'Etat.

☐ Agriculture

- Secteur en surface d'assolement
- Secteur en surface agricole utile
- Secteur drainé en partie
- Une partie du secteur est inscrite au cadastre viticole (une parcelle de vigne protégée)

☐ Eau

- Le projet ne devra pas modifier les bassins versants du Nant des Crues et du Nant la Génévrière.

☐ Nature et paysage

- Il faudra recréer un certain vallonnement après remblayage, en tenant compte de la valeur paysagère du site.

☐ Patrimoine

- Données de l'IVS : route de Soral (GE 222 Importance régionale, tracé historique avec substance) et la Vy-du-Chien (GE 370.0.4 Importance locale, tracé historique avec substance);

☐ Aménagement du territoire - Nuisances

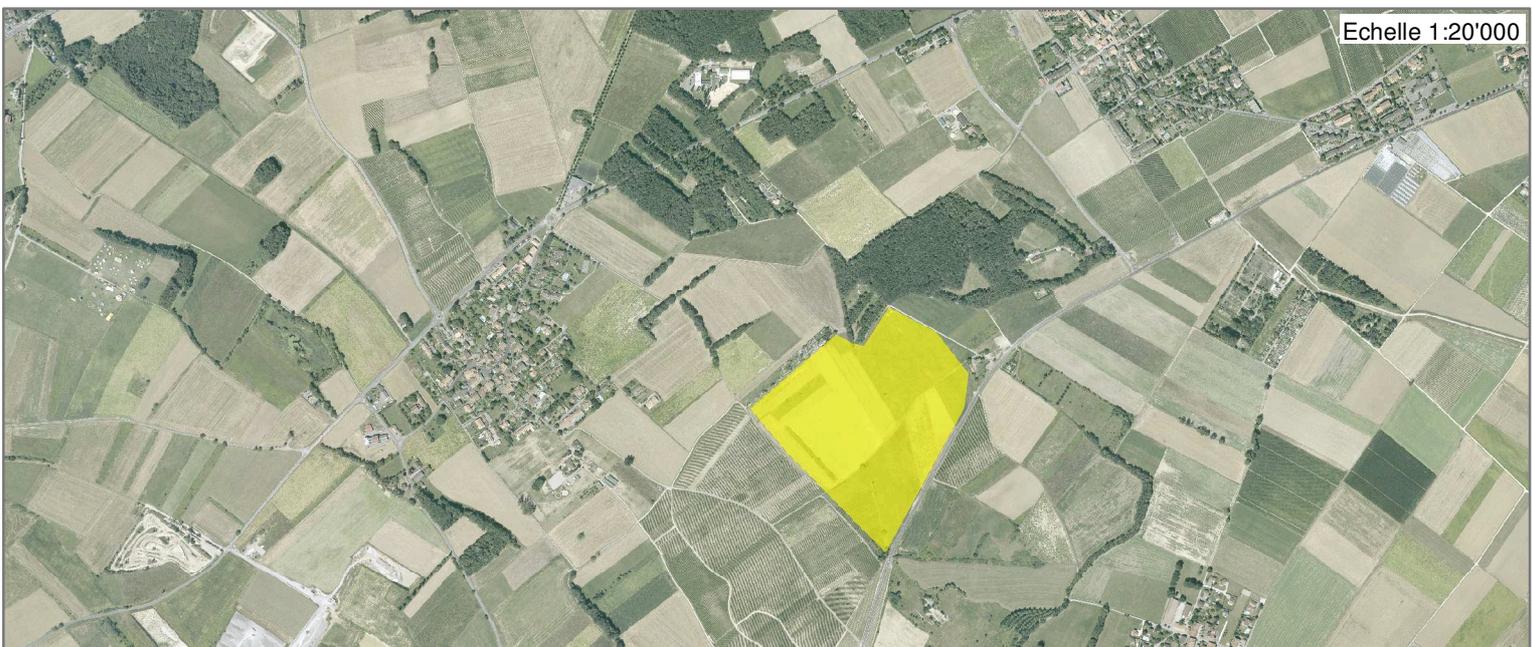
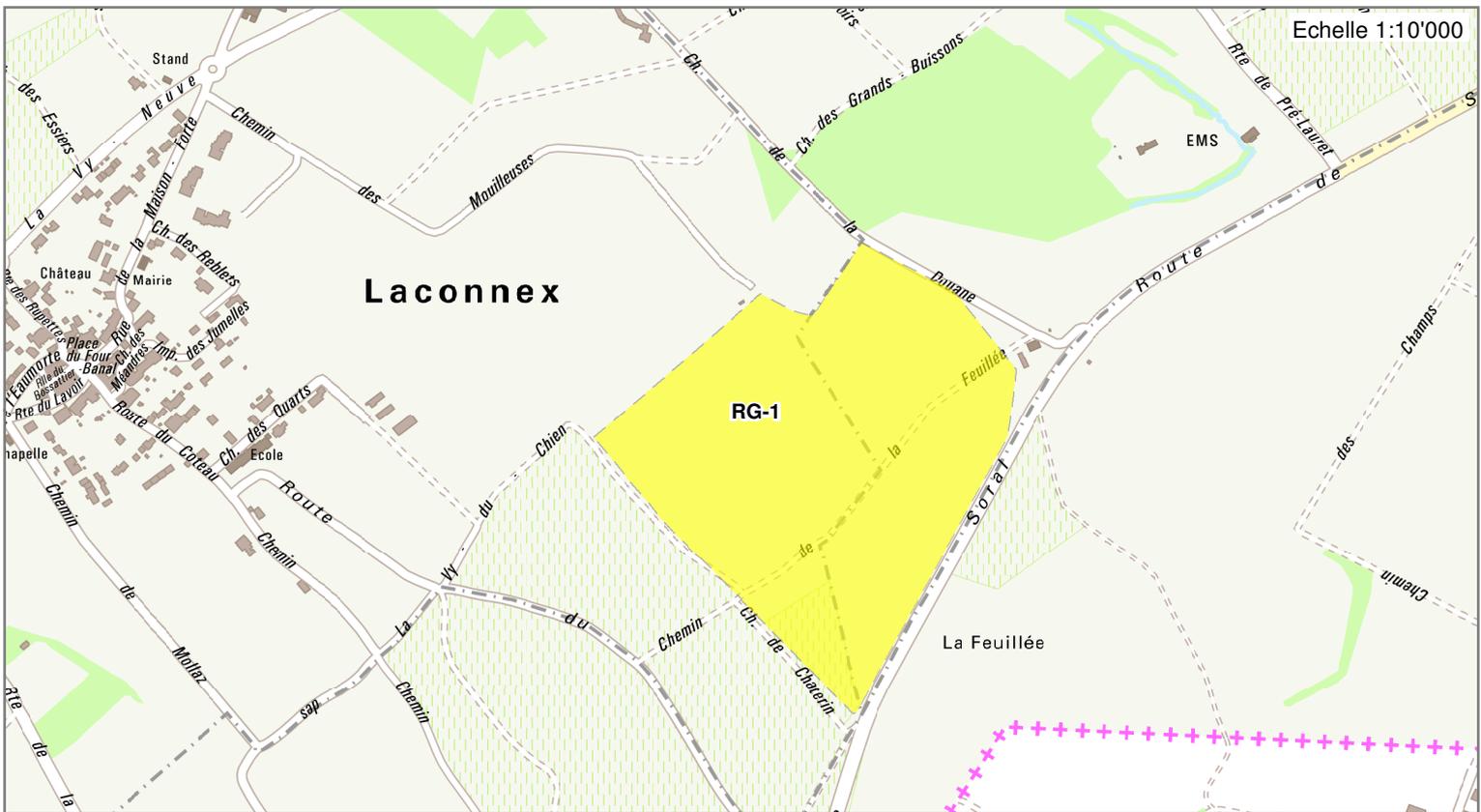
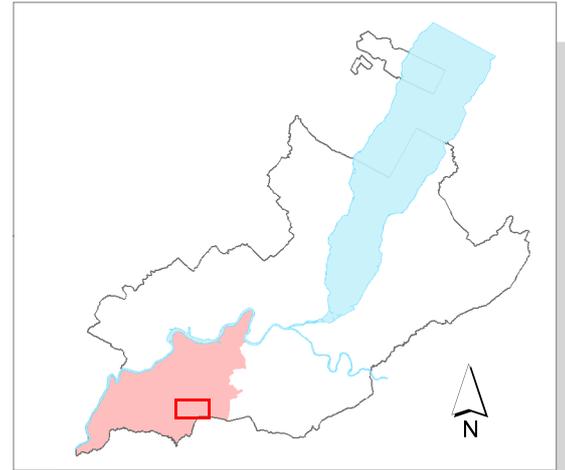
- Aucun élément particulier n'est à signaler en dehors des objectifs généraux précités.

PLAN DIRECTEUR DES DECHARGES DE TYPE A
Site potentiel de stockage - Rive Gauche

Site n° : RG-1
Nom : Chaterin - Les Mouilleuses
Commune : Laconnex / Bernex

Version juillet 2016 - Modifiée suite à l'enquête publique

Les périmètres des sites sont indicatifs et devront être précisés ultérieurement dans le cadre des dossiers de requête.



Site n° :	RG-2	Priorisation : Site en réserve 2
Nom :	Tuilière-Foëx	
Commune :	Bernex	
Situation (x/y) :	2'494'300 / 1'115'760	
Région :	RIVE GAUCHE	
Volume estimatif :	80'000 m ³	

AFFECTATION

Zone d'affectation : zone agricole

Utilisation actuelle : agricole

ELEMENTS PARTICULIERS A PRENDRE EN COMPTE

En complément aux objectifs généraux formulés au chapitre 7 du plan directeur, les éléments particuliers indiqués ci-après devront être pris en compte lors de l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation. Ces éléments sont donnés à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles des services de l'Etat.

❑ Agriculture

- Secteur en surface d'assolement
- Secteur en surface agricole utile
- Secteur drainé
- Une amélioration de la qualité du sol est à prévoir.

❑ Aménagement du territoire

- Les possibilités de synergie avec les développements urbains de Bernex Est devront être recherchées.

❑ Eau

- Le projet devra garantir la convergence du ruissellement en tête du Nant de Lanance (nant enterré).

❑ Patrimoine

- Données de l'IVS : chemin de Borbaz (GE 367.0.1 Importance locale, tracé historique avec beaucoup de substance) et chemin de la Tuilière-Foëx (GE 367.0.1 Importance locale, tracé historique avec substance);

❑ Nature et paysage - Nuisances

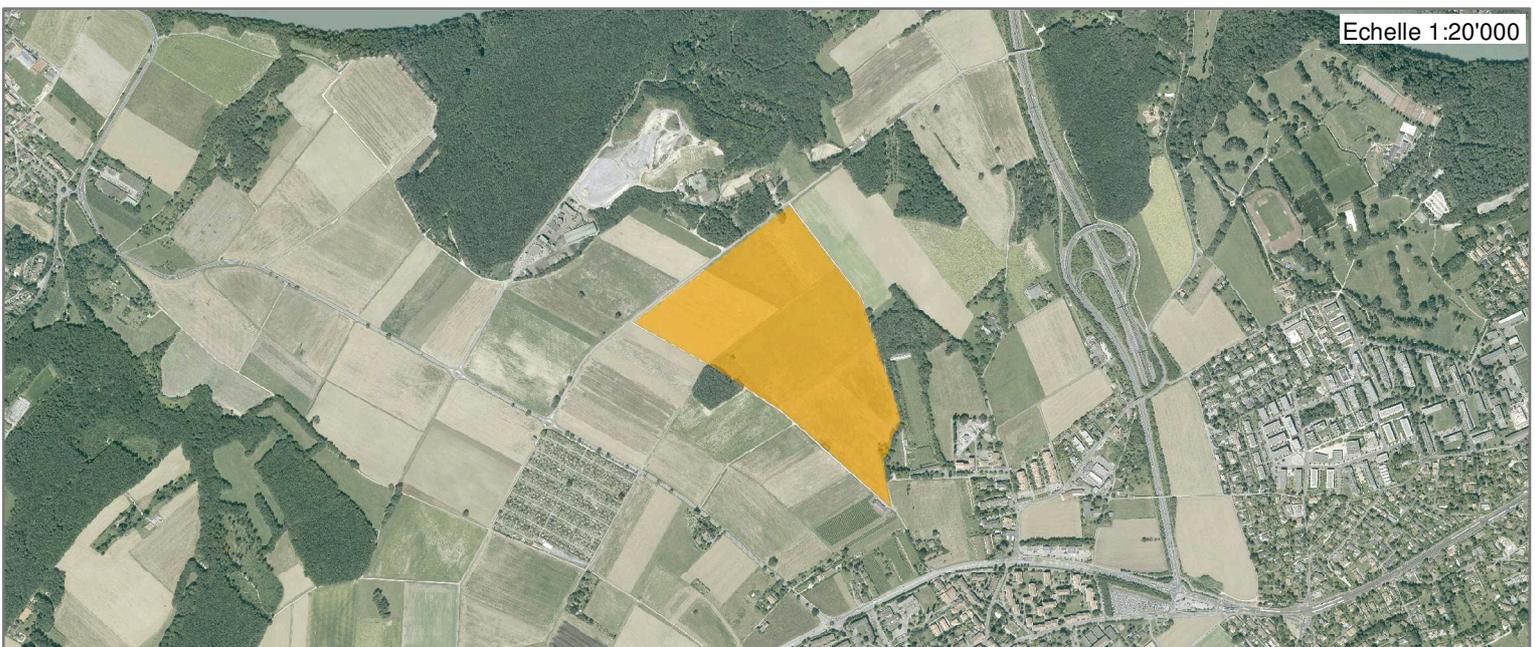
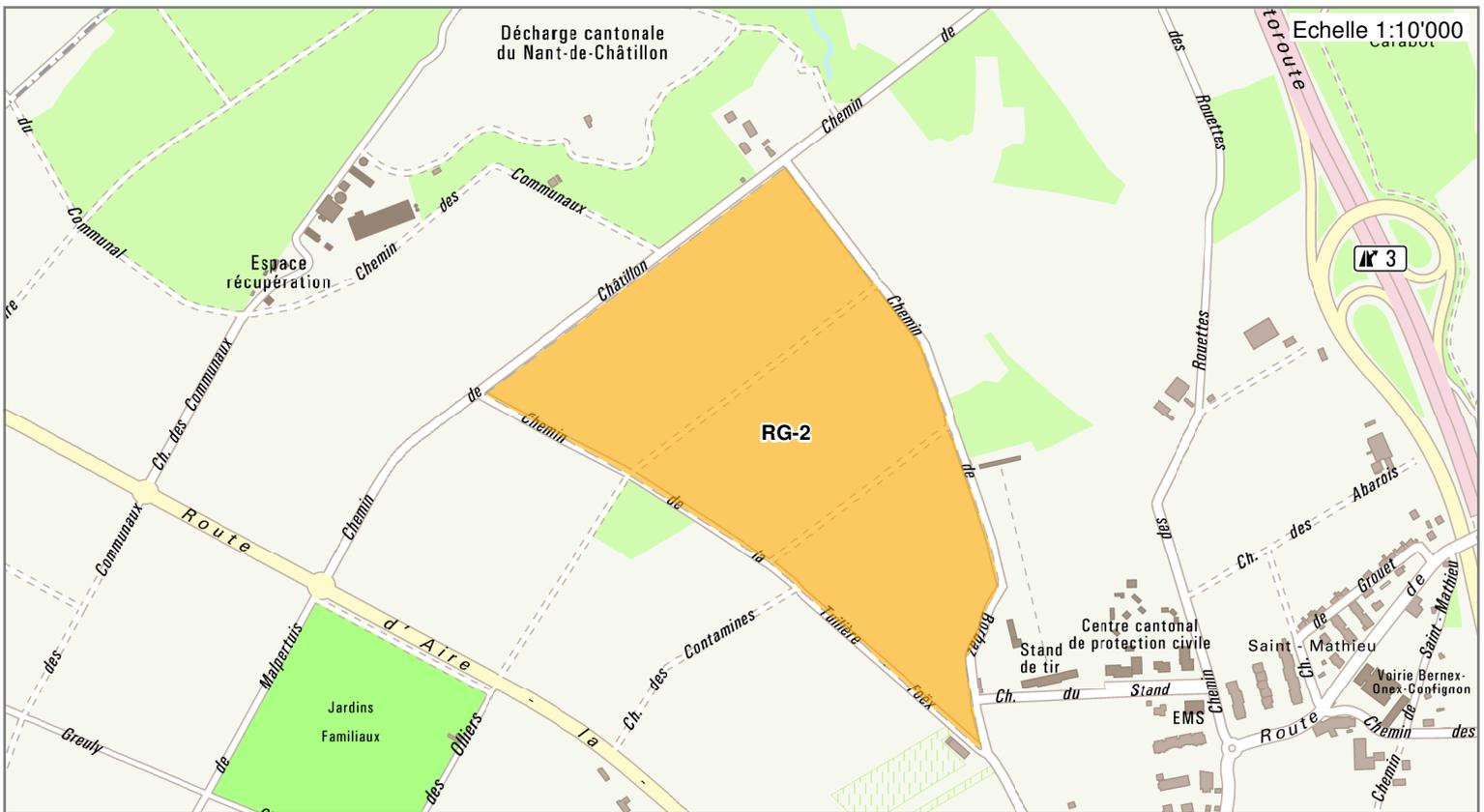
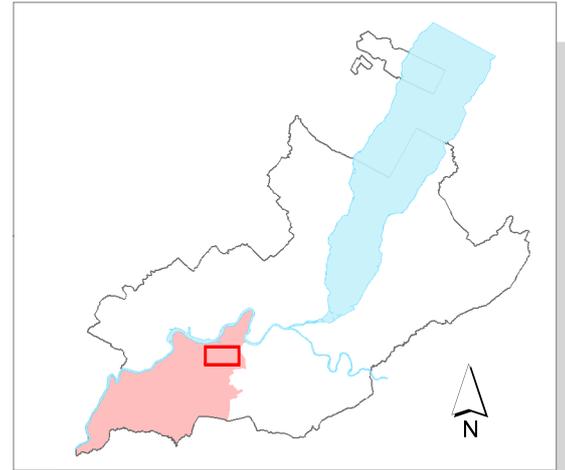
- Aucun élément particulier n'est à signaler en dehors des objectifs généraux précités.

PLAN DIRECTEUR DES DECHARGES DE TYPE A
Site potentiel de stockage - Rive Gauche

Site n° : **RG-2**
Nom : **Tuilière-Foëx**
Commune : **Bernex**

Version juillet 2016 - Modifiée suite à l'enquête publique

Les périmètres des sites sont indicatifs et devront être précisés ultérieurement dans le cadre des dossiers de requête.



REGION RIVE DROITE: Fiches techniques

Site n° :	RD-3	Priorisation : Site en réserve 1
Nom :	Grand Bois	
Commune :	Satigny	
Situation (x/y) :	2'493'870 / 1'118'120	
Région :	RIVE DROITE	
Volume estimatif :	75'000 m ³	

AFFECTATION

Zone d'affectation : zone agricole

Utilisation actuelle : agricole

ELEMENTS PARTICULIERS A PRENDRE EN COMPTE

En complément aux objectifs généraux formulés au chapitre 7 du plan directeur, les éléments particuliers indiqués ci-après devront être pris en compte lors de l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation. Ces éléments sont donnés à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles des services de l'Etat.

☐ Agriculture

- Secteur en surface d'assolement
- Secteur en surface agricole utile
- Secteur drainé
- Une amélioration de la qualité du sol est à prévoir.
- La création d'un bassin d'arrosage pour l'exploitation horticole voisine pourrait être envisagée pour gérer une partie du stockage des eaux pluviales.

☐ Eau

- La zone de stockage des eaux pluviales devra être préservée ou rétablie

☐ Patrimoine

- Données de l'IVS : route de Peney (GE 2.3 Importance nationale, tracé historique);
- Arbres isolés

☐ Aménagement du territoire - Nature et paysage - Nuisances

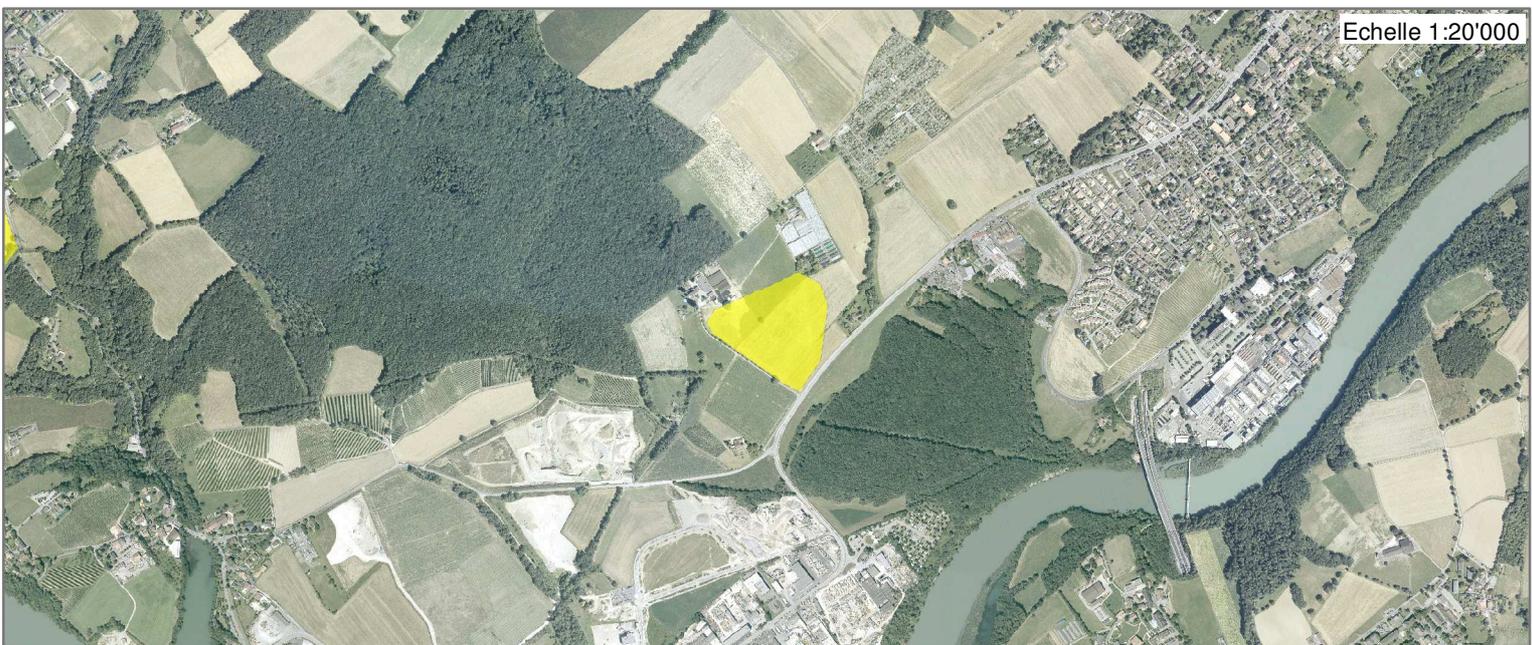
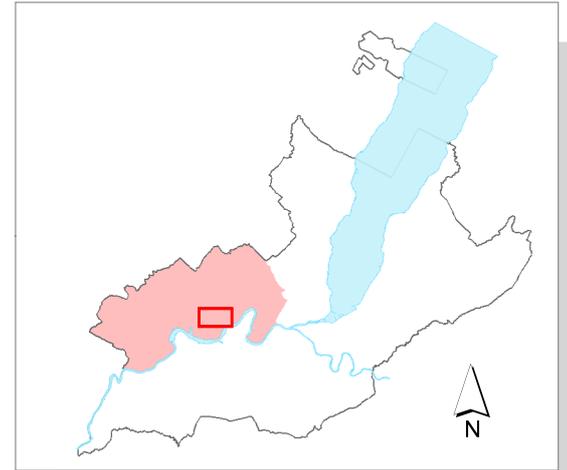
- Aucun élément particulier n'est à signaler en dehors des objectifs généraux précités.

PLAN DIRECTEUR DES DECHARGES DE TYPE A
Site potentiel de stockage - Rive Droite

Site n° : RD-3
Nom : Grand Bois
Commune : Satigny

Version juillet 2016 - Modifiée suite à l'enquête publique

Les périmètres des sites sont indicatifs et devront être précisés ultérieurement dans le cadre des dossiers de requête.



Site n° :	RD-4	Priorisation : Site en réserve 1
Nom :	Les Pérouses	
Commune :	Satigny	
Situation (x/y) :	2'491'730 / 1'118'360	
Région :	RIVE DROITE	
Volume estimatif :	75'000 m ³	

AFFECTATION

Zone d'affectation : zone agricole

Utilisation actuelle : agricole

ELEMENTS PARTICULIERS A PRENDRE EN COMPTE

En complément aux objectifs généraux formulés au chapitre 7 du plan directeur, les éléments particuliers indiqués ci-après devront être pris en compte lors de l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation. Ces éléments sont donnés à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles des services de l'Etat.

❑ Agriculture

- Secteur en surface d'assolement
- Secteur en surface agricole utile
- Secteur drainé
- Une amélioration de la qualité du sol est à prévoir.

❑ Eau

- Ce secteur présente une zone de stockage des eaux, le projet devra la maintenir en suffisance.

❑ Patrimoine

- Données de l'IVS : route d'Aire-la-Ville (GE 222 Importance régionale, tracé historique);

❑ Aménagement du territoire - Nature et paysage - Nuisances

- Aucun élément particulier n'est à signaler en dehors des objectifs généraux précités.

❑ Autre contrainte à prendre en compte

- Eviter les accès par le village de Satigny.

Site n° :	RD-5	Priorisation : Site en réserve 1
Nom :	Sous-Russin	
Commune :	Russin	
Situation (x/y) :	2'490'600 / 1'116'350	
Région :	RIVE DROITE	
Volume estimatif :	300'000 m ³	

AFFECTATION

Zone d'affectation : zone agricole
Utilisation actuelle : agricole

ELEMENTS PARTICULIERS A PRENDRE EN COMPTE

En complément aux objectifs généraux formulés au chapitre 7 du plan directeur, les éléments particuliers indiqués ci-après devront être pris en compte lors de l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation. Ces éléments sont donnés à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles des services de l'Etat.

❑ Agriculture

- Secteur en surface d'assolement
- Secteur en surface agricole utile
- Une amélioration de la qualité du sol est nécessaire (ancienne gravière).

❑ Eau

- Une partie de ce secteur et de son périmètre comprend un système de fossé drainant les eaux de ruissellement de Russin et de la voie CFF. Après travaux, ces eaux devront pouvoir s'écouler vers le Nant des Teppes-de-Véré par un fossé à ciel ouvert. Le cas échéant, les surfaces nécessaires à cet écoulement devront être réservées dans ce secteur.

❑ Nature et paysage

- Ce site figure dans plusieurs sites protégés (Inventaire fédéral des paysages, inventaire des réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale, zone humide d'importance internationale et loi cantonale sur la protection des rives du Rhône). De plus, une haie de grande qualité biologique est présente au centre du périmètre.

❑ Patrimoine

- Inclus dans le périmètre de protection des rives du Rhône;
- Site IFP : Le Rhône genevois – Vallons de l'Allondon et de la Laire.

❑ Aménagement du territoire - Nuisances

- Aucun élément particulier n'est à signaler en dehors des objectifs généraux précités.

❑ Autre contrainte à prendre en compte

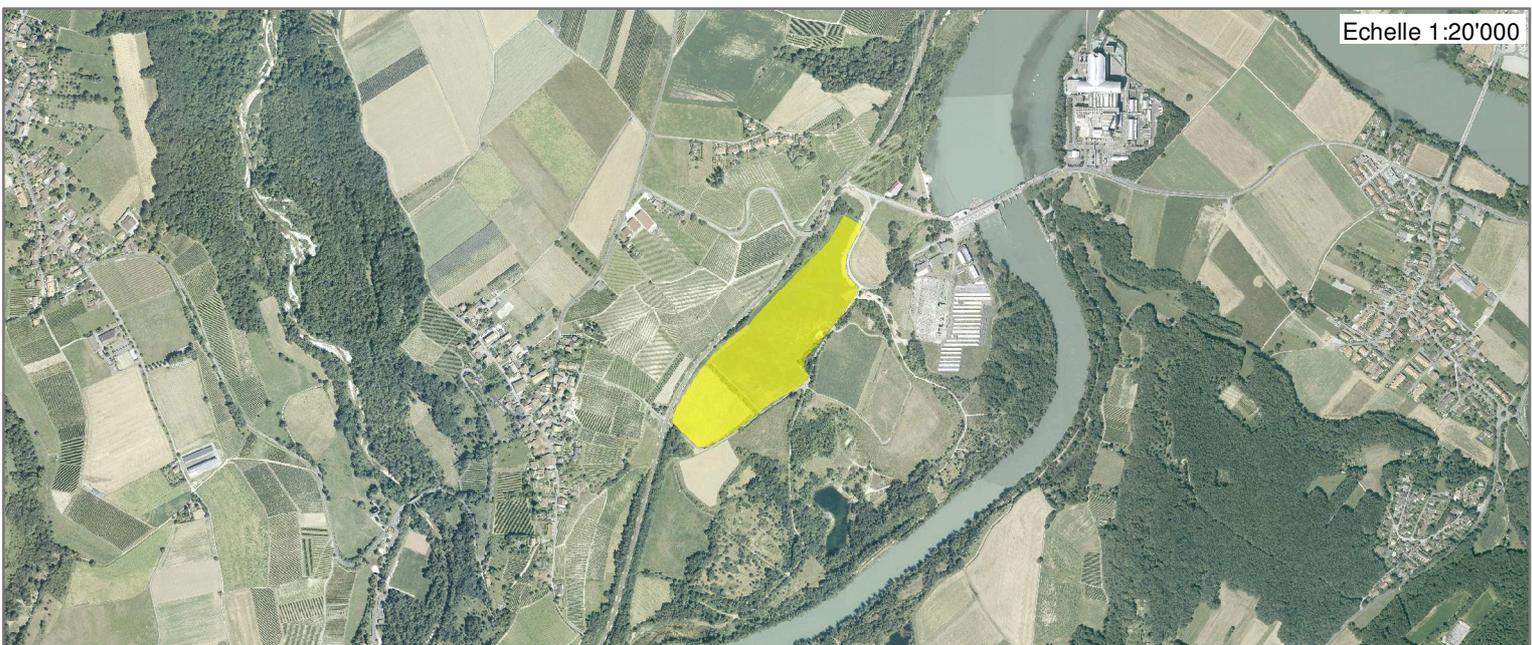
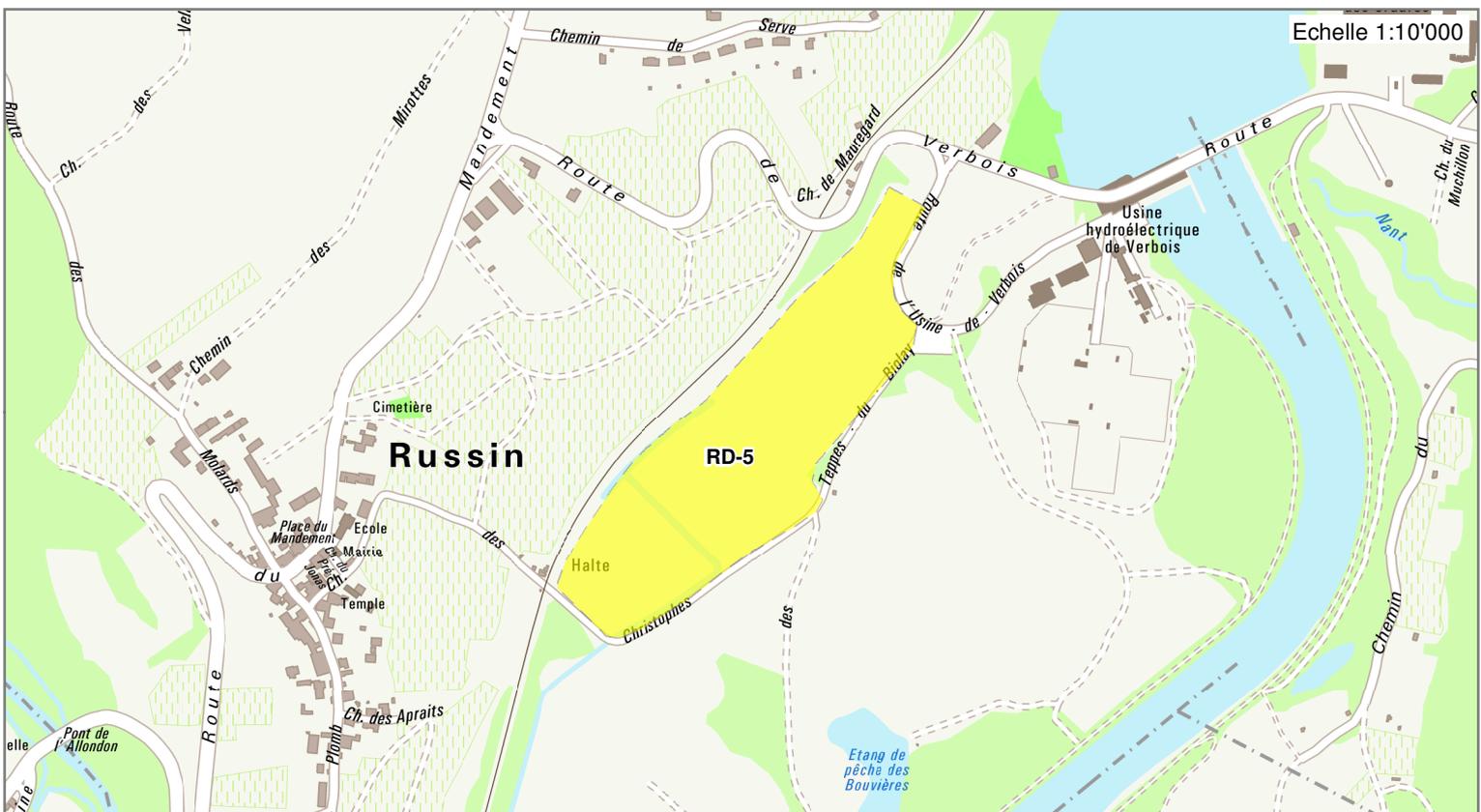
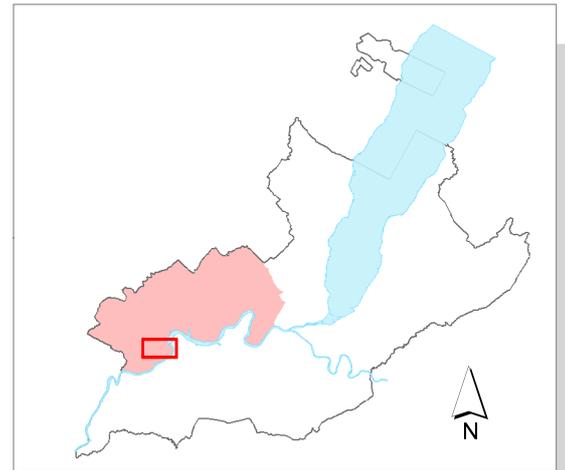
- Eviter les accès par le village de Satigny.

PLAN DIRECTEUR DES DECHARGES DE TYPE A
Site potentiel de stockage - Rive Droite

Site n° : RD-5
Nom : Sous-Russin
Commune : Russin

Version juillet 2016 - Modifiée suite à l'enquête publique

Les périmètres des sites sont indicatifs et devront être précisés ultérieurement dans le cadre des dossiers de requête.



REGION GENEVE NORD: Fiches techniques

Site n° :	GN-1	Priorisation : Site prioritaire
Nom :	Le Bracasset	
Commune :	Collex-Bossy	
Situation (x/y) :	2'499'630 / 1'125'440	
Région :	GENEVE NORD	
Volume estimatif :	950'000 m ³	

AFFECTATION

Zone d'affectation : zone agricole

Utilisation actuelle : agricole

ELEMENTS PARTICULIERS A PRENDRE EN COMPTE

En complément aux objectifs généraux formulés au chapitre 7 du plan directeur, les éléments particuliers indiqués ci-après devront être pris en compte lors de l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation. Ces éléments sont donnés à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles des services de l'Etat.

Fonction complémentaire attendue du projet de remblayage

- Une mesure de protection contre le bruit de l'autoroute pour les habitations situées dans le voisinage devra être intégrée au projet (butte antibruit par exemple).

Agriculture

- Secteur en surface d'assolement
- Secteur en surface agricole utile
- Secteur drainé
- Zone remaniée

Eau

- Des volumes de rétention suffisants devront être maintenus afin d'assurer la protection des biens et des personnes contre les eaux de ruissellement en cas de pluies exceptionnelles.

Nature et paysage

- La vue vers le second plan devra être maintenue en cas de création d'une butte antibruit.

Aménagement du territoire - Nuisances

- Aucun élément particulier n'est à signaler en dehors des objectifs généraux précités.

Patrimoine

- Données de l'IVS : route des Fayards (GE 11 Importance nationale, tracé historique), route de Collex (GE 225.4 Importance régionale, tracé historique) et chemin du Bois-Fromager (GE 225.3 Importance régionale, tracé historique);

Autre contrainte à prendre en compte

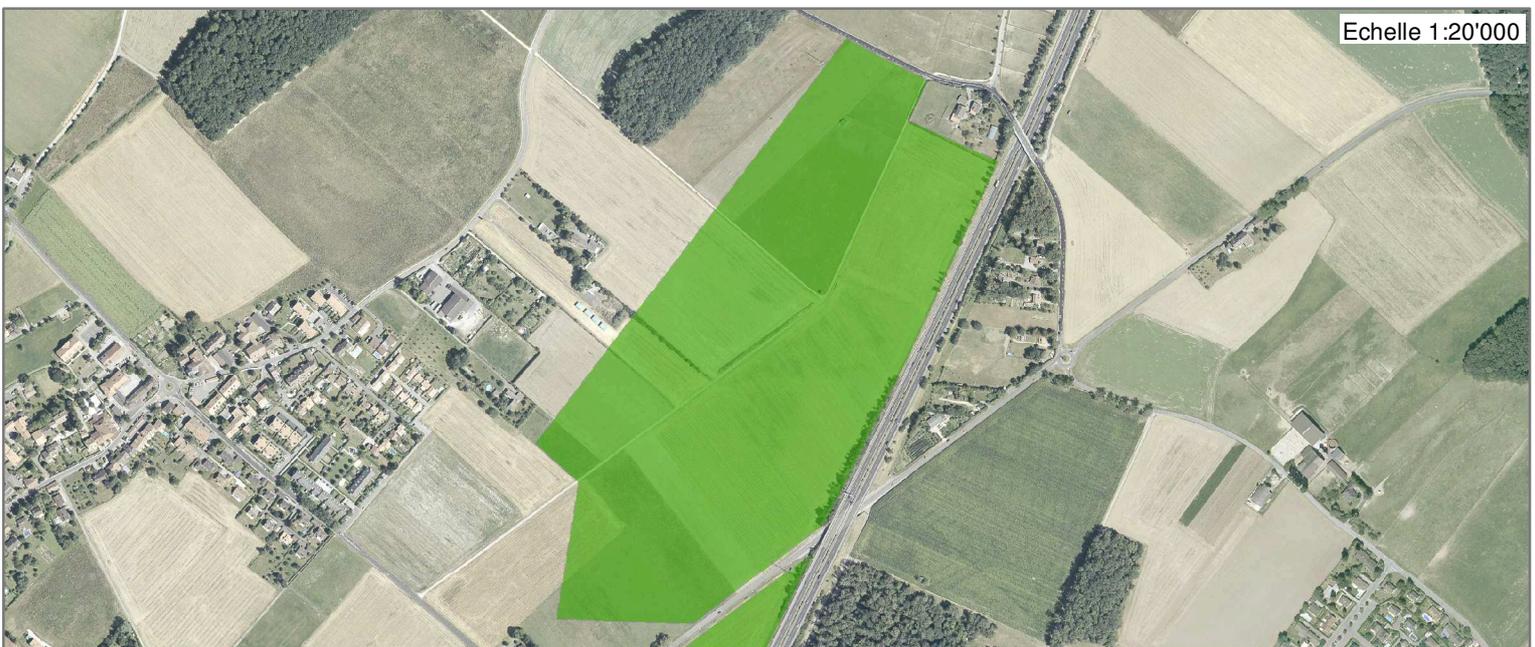
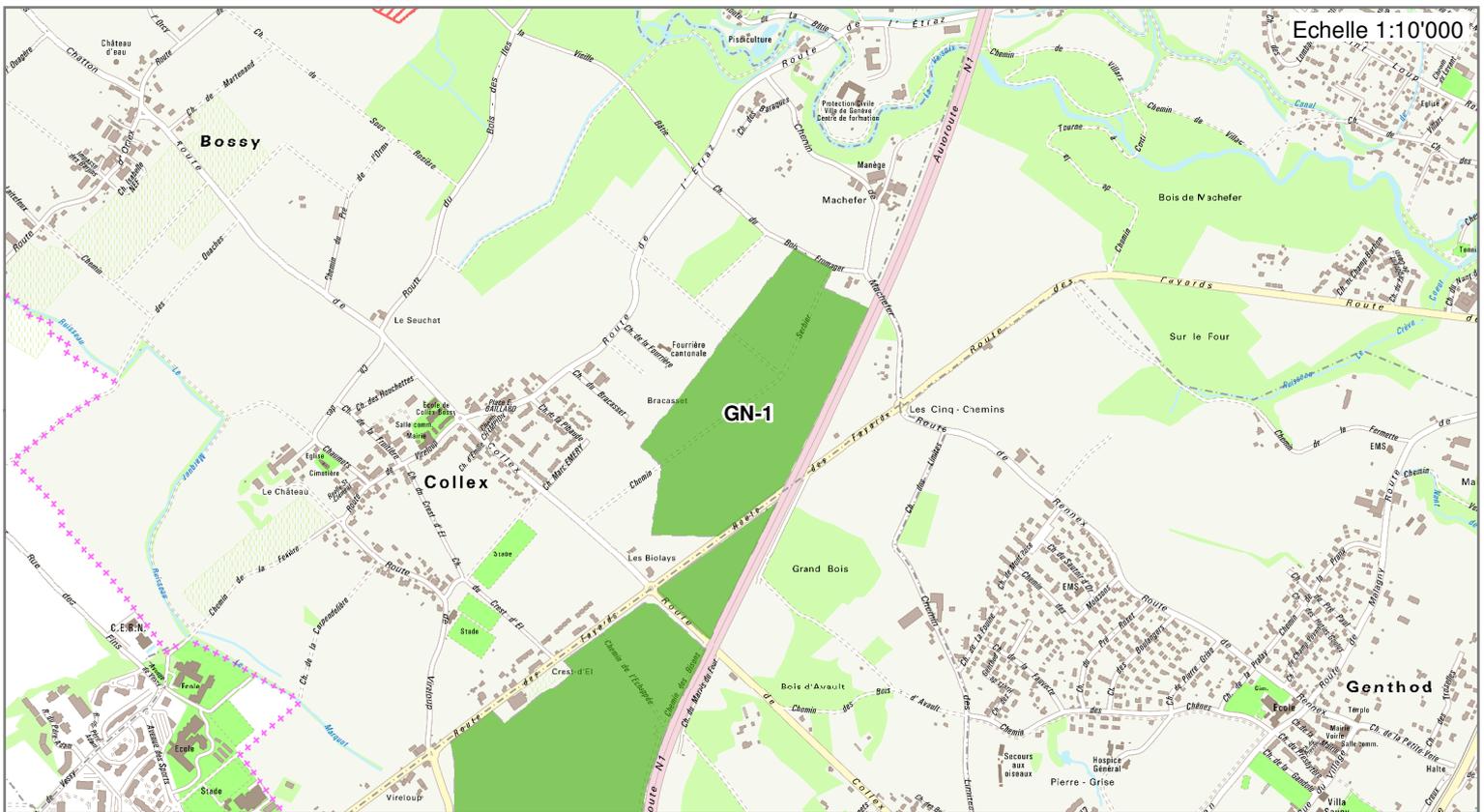
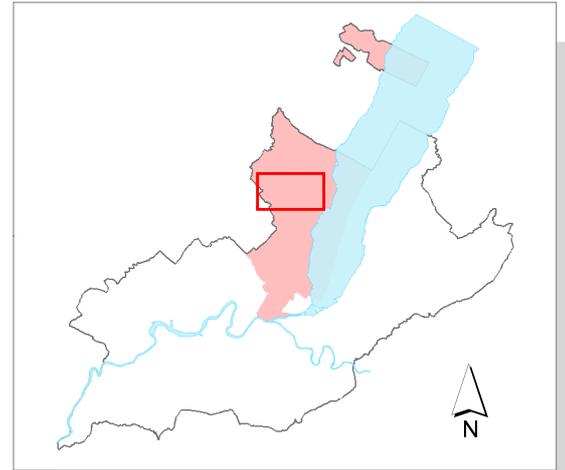
- Le site est traversé par un gazoduc.
- Exploitation coordonnée avec le site GN2

PLAN DIRECTEUR DES DECHARGES DE TYPE A
Site potentiel de stockage - Genève Nord

Site n° : GN-1
Nom : Le Bracasset
Commune : Collex-Bossy

Version juillet 2016 - Modifiée suite à l'enquête publique

Les périmètres des sites sont indicatifs et devront être précisés ultérieurement dans le cadre des dossiers de requête.



Site n° :	GN-2	Priorisation : Site prioritaire
Nom :	Crest-d'El / Les Biolays	
Commune :	Bellevue	
Situation (x/y) :	2'499'180 / 1'124'550	
Région :	GENEVE NORD	
Volume estimatif :	1'000'000 m ³	

AFFECTATION

Zone d'affectation : zone agricole

Utilisation actuelle : agricole

ELEMENTS PARTICULIERS A PRENDRE EN COMPTE

En complément aux objectifs généraux formulés au chapitre 7 du plan directeur, les éléments particuliers indiqués ci-après devront être pris en compte lors de l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation. Ces éléments sont donnés à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles des services de l'Etat.

❑ Fonction complémentaire attendue du projet de remblayage

- Une mesure de protection contre le bruit de l'autoroute pour les habitations situées dans le voisinage devra être intégrée au projet (butte antibruit par exemple).

❑ Agriculture

- Secteur en surface d'assolement / surface agricole utile
- Secteur drainé
- Zone remaniée
- Le secteur est traversé dans sa partie Nord par la route de Collex. Le projet devra prévoir la couverture de ce tronçon de route, afin de raccorder les deux zones de remblai et de limiter ainsi l'impact sur les surfaces d'assolement et la surface agricole utile.

❑ Eau

- Les eaux de ruissellement du remblai devront être récoltées par le tronçon renaturé du ruisseau du Marquet à Vireloup.
- Toutes les mesures devront être prises pour que le bâtiment n° 327 (point bas), ainsi que les bâtiments situés de l'autre côté de la route des Fayards, ne soient pas impactés par les eaux de ruissellement.
- S'assurer que la structure du Gobé enterré ne soit pas mise en péril par la charge du remblai.

❑ Nature et paysage

- La vue vers le second plan devra être maintenue en cas de création d'une butte antibruit.

❑ Patrimoine

Données de l'IVS : route des Fayards (GE 11 Importance nationale, tracé historique), route de Collex (GE 225.4 Importance régionale, tracé historique), chemin de l'Echappée (GE 225.1 Importance régionale, tracé historique), route de Vireloup (GE 123 Importance régionale, tracé historique) et chemin de la Radio (GE 328 Importance locale, tracé historique avec substance);

❑ Aménagement du territoire - Nuisances

- Aucun élément particulier n'est à signaler en dehors des objectifs généraux précités.

❑ Autre contrainte à prendre en compte

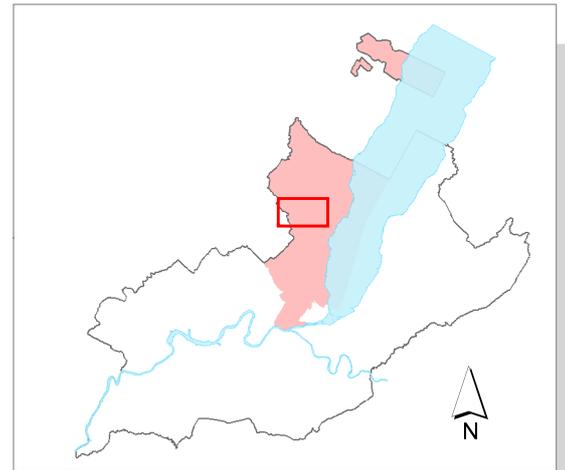
- Le site est traversé par un gazoduc.
- Exploitation coordonnée avec le site GN1

PLAN DIRECTEUR DES DECHARGES DE TYPE A
Site potentiel de stockage - Genève Nord

Site n° : GN-2
Nom : Crest-d'El / Les Biolays
Commune : Bellevue

Version juillet 2016 - Modifiée suite à l'enquête publique

Les périmètres des sites sont indicatifs et devront être précisés ultérieurement dans le cadre des dossiers de requête.



Site n° :	GN-4	Priorisation : Site en réserve 1
Nom :	La Pièce	
Commune :	Céligny	
Situation (x/y) :	2'503'240 / 1'135'290	
Région :	GENEVE NORD	
Volume estimatif :	300'000 m ³	

AFFECTATION

Zone d'affectation : zone agricole

Utilisation actuelle : agricole

ELEMENTS PARTICULIERS A PRENDRE EN COMPTE

En complément aux objectifs généraux formulés au chapitre 7 du plan directeur, les éléments particuliers indiqués ci-après devront être pris en compte lors de l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation. Ces éléments sont donnés à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles des services de l'Etat.

❑ Fonction complémentaire attendue du projet de remblayage

- Une mesure de protection contre le bruit de l'autoroute pour les habitations situées dans le voisinage devra être intégrée au projet (butte antibruit par exemple).

❑ Agriculture

- Secteur en surface d'assolement
- Secteur en surface agricole utile
- Secteur drainé

❑ Eau

- La zone de stockage des eaux pluviales (Sud du secteur) devra être préservée ou rétablie.

❑ Nature et paysage

- La vue vers le second plan devra être maintenue en cas de création d'une butte antibruit.

❑ Patrimoine

- Données de l'IVS : route de Crassier (VD 1309 Importance locale, tracé historique avec substance).

❑ Aménagement du territoire – Nuisances -

- Aucun élément particulier n'est à signaler en dehors des objectifs généraux précités.

❑ Point particulier

- Accès au site à étudier avec le canton de Vaud.

PLAN DIRECTEUR DES DECHARGES DE TYPE A
Site potentiel de stockage - Genève Nord

Site n° : GN-4
Nom : La Pièce
Commune : Céligny

Version juillet 2016 - Modifiée suite à l'enquête publique

Les périmètres des sites sont indicatifs et devront être précisés ultérieurement dans le cadre des dossiers de requête.

